

MAIRIE DE PANAZOL - HAUTE-VIENNE

ARRÊTÉ 2018-236 TEMPORAIRE RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AVENUE JEAN BAPTISTE COROT À L'OCCASION DE TRAVAUX DE VOIRIE

LE MAIRE,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu la demande en date du 30 octobre 2018 formulée par l'entreprise AZTP, pour l'exécution de travaux de voirie avenue Jean Baptiste Corot ;

Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules sur le tronçon de l'avenue Jean Baptiste Corot, **du lundi 19 novembre 2018 à 8^h00 au vendredi 7 décembre 2018 à 17^h00**, en fonction de l'avancement du chantier, à l'occasion de travaux de voirie ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules, sur le tronçon de l'avenue Jean Baptiste Corot, compris dans l'emprise et aux abords des travaux, sera mise en alternat et réglée par feux de trafic **du lundi 19 novembre 2018 à 8^h00 au vendredi 7 décembre 2018 à 17^h00**, en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules dans l'emprise des travaux sera interdit, **du lundi 19 novembre 2018 à 8^h00 au vendredi 7 décembre 2018 à 17^h00**, en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise **AZTP** est chargée d'apposer et d'entretenir la signalisation réglementaire sur le chantier en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire, sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC et VD).

ARTICLE 4°: Monsieur le Maire de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

Fait à PANAZOL, le 5 novembre 2018

Le Maire

Jean Paul DURET.

87350

Publié en Mairie le 6.11.2018.....